



C'est quoi le plagiat ?

Selon l'Institut National des Sciences appliquées de Lyon, le plagiat c'est :

- ✓ « s'approprier le travail original (œuvre) de quelqu'un d'autre (un extrait de texte ou de discours, une illustration,...) sans le citer ni mentionner les sources ;
- ✓ laisser croire qu'on est l'auteur d'une œuvre qu'on a en fait empruntée à un autre ;
- ✓ omettre de citer correctement les auteurs ;
- ✓ ne pas mettre en évidence les passages empruntés et insérés dans sa propre création ».

Quelles conséquences ?

Le plagiat relève du code de la propriété intellectuelle et est assimilé à la contrefaçon.

Il est passible de :

- sanctions universitaires : avertissement/blâme, annulation de l'épreuve concernée par le plagiat, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement/de tout établissement public
- sanctions pénales : amende, emprisonnement

Il engendre aussi des sanctions indirectes comme la perte de réputation et décredibilisation de l'auteur, du diplôme, de l'établissement.

Comment l'éviter ?

Citer et paraphraser

Copier un extrait de texte provenant d'un livre ou d'internet est légal tant que l'on cite ses sources. Les références complètes figurent en bibliographie.

- ✓ Pour citer un extrait, il convient de :
 - ❖ reproduire exactement l'extrait et le placer entre guillemets,
 - ❖ signaler toute modification apportée par l'emploi de crochets,
 - ❖ de faire suivre l'extrait soit d'un appel de note de bas de page, soit de la référence abrégée entre parenthèse,
 - ❖ d'indiquer la page dont est issu l'extrait.

Exemple : « Selon Philippe Soupault, "la danse est l'art du mouvement, ces mots étant pris dans leur sens propre". Le mouvement est bien le dénominateur commun de toutes les formes de danse. Tout mouvement est-il de la danse ? Bien sûr que non. Mais l'art chorégraphique n'a cessé de repousser les limites du mouvement dansé. »¹

Figure en note de bas de page et dans la bibliographie : FONTAINE Geisha, *Les 100 mots de la danse*. Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2023, p. 66.

- ✓ Paraphraser signifie reformuler une idée avec ses propres mots.

Comme pour la citation, il convient :

- ❖ de préciser l'auteur à l'origine de l'idée,
- ❖ de faire suivre la paraphrase soit d'un appel de note de bas de page, soit de la référence abrégée entre parenthèse,
- ❖ de préciser en bibliographie la référence complète.

Exemple : Dans son livre *Beauté fatale*¹, Mona Chollet traite des injonctions autour de l'apparence de la femme où, dans la société, le paraître l'identifie avant l'être.

Figure en note de bas de page et dans la bibliographie : CHOLLET, Mona. *Beauté fatale : Les nouveaux visages d'une aliénation féminine*. Paris : La Découverte, 2015.

Légender et sourcer

Chaque image est soumise au droit d'auteur et à une licence d'utilisation. Avant d'intégrer une image, une figure, un tableau dans un écrit universitaire, il est important de vérifier sa licence d'utilisation. Indiquer la provenance des contenus permet de distinguer ceux empruntés à un auteur des vôtres.

Illustrer un écrit universitaire est possible grâce aux banques d'images libre de droit :

[Flickr](#), [Pixabay](#), [Pexels](#),...

Il est également possible de filtrer les résultats du moteur de recherche Google Images par droits d'usage.

Attention : libre de droit ne veut pas dire exempt de citation. Même si aucune dotation financière n'est versée à l'auteur de l'image, il est important de bien citer la source.

Références bibliographiques

COMPILATIO. « Qu'est-ce que le plagiat ? Définition et compréhension. » [en ligne] [consulté le 23/08/2023]. Disponible sur : [Qu'est-ce que le plagiat ? Définition et compréhension | Compilatio](#) COMPILATIO. « Définition du plagiat : enjeux, formes et risques. » [en ligne] [consulté le 23/08/2023]. Disponible sur : [Définition du plagiat : enjeux, formes et risques \(compilatio.net\)](#)

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUES (INSA). « Définition du plagiat in
Prévenir le plagiat. [en ligne] [consulté le 15/09/2023]. Disponible sur :
<https://referencesbibliographiques.insa-lyon.fr/content/definition-plagiat>



Fiche réalisée sous [licence creative commons CC BY NC SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

Vous pouvez utiliser, adapter et partager le contenu à condition de mentionner les auteurs et d'utiliser les mêmes conditions de partage. Aucun usage commercial n'est autorisé.